

**Examen professionnel pour l'accès
au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines**

Session 2023

Rapport du président du jury

L'arrêté du 2 mars 2023 a autorisé, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM).

Le nombre de postes offert a été fixé à 11 par l'arrêté du 17 mai 2023.

Le jury a été désigné par arrêté du secrétariat général du 23 mai 2023.

J'ai présidé conformément à l'arrêté les jurys d'admissibilité et d'admission.

1. Déroulement et bilan quantitatif

Pour cette session 2023, 110 candidats se sont inscrits.

Les épreuves écrites se sont déroulées les mardi 30 et mercredi 31 mai 2023 ; y ont participé 95 candidats pour la journée du 30 et 94 candidats pour la journée du 31 (1 absence en option ESI).

Le jury s'est réuni le mardi 27 juin 2023 pour examiner les résultats des épreuves écrites.

Après délibération, le jury a fixé la barre d'admissibilité à 98 (soit à un niveau quasi-similaire à l'année précédente) ce qui correspond à une moyenne de 12,25 toutes épreuves confondues.

26 candidats ont été déclarés admissibles pour 11 postes offerts.

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 11 au jeudi 14 septembre 2023.

A l'issue de ces dernières, le jury s'est réuni et a déclaré 11 candidats admis.

2. Bilan qualitatif

On peut constater et se féliciter du maintien du nombre de candidats inscrits (un peu plus d'une centaine) à cet examen professionnel, pour un nombre de postes ouverts du même ordre de grandeur que l'an passé (11 au lieu de 12), ainsi que du nombre de candidats présents (95) aux épreuves écrites, qui se situe au même niveau que l'année dernière après quelques années de baisse significative.

S'agissant des épreuves écrites, on peut noter, comme pour les années précédentes, une légère défection des candidats présents par rapport au nombre de candidats inscrits (95 présents pour 110 inscrits).

Par contre, le niveau global des candidats était plus faible que l'an passé ce qui a entraîné, avec la même barre d'admissibilité, que seuls 26 candidats aient pu être déclarés admissibles (contre 42 l'an passé).

Cela étant, les résultats des épreuves écrites ne sont pas homogènes entre les différentes options. Une très grande majorité des candidats admissibles ont présenté l'option « Environnement et Sécurité Industriels », alors qu'un très faible nombre des candidats ayant présenté l'option « Véhicules » et l'option « Métrologie » ont réussi les épreuves écrites et ont pu être déclarés admissibles (voir chiffres en annexe).

Les résultats de ces candidats à l'épreuve de « spécialité » sont globalement moins bons que ceux de leurs collègues ayant présenté l'option « Environnement et Sécurité Industriels », alors que les sujets étaient d'un même niveau de difficulté. Ils semblent également moins bien préparés à l'épreuve de rédaction d'une note de synthèse d'un dossier.

S'agissant des épreuves orales, le jury rappelle que la présentation initiale d'une durée de 10 minutes ne doit pas se limiter à un exposé chronologique du parcours professionnel du candidat. Elle doit mettre en valeur ses aptitudes à la fonction d'IIM et présenter les motivations du candidat pour accéder au corps supérieur. Cette présentation doit donc être soigneusement préparée.

Les candidats doivent aussi s'attendre à se voir poser des questions précises quant à leurs connaissances réglementaires, techniques et professionnelles dans les domaines d'activité qu'ils ont occupés. Certains candidats ont donné des réponses approximatives, parfois même erronées dans leur champ actuel de compétences.

Il est également attendu des candidats qu'ils se soient renseignés sur les autres domaines d'activité susceptibles d'être occupés par des IIM. Certains candidats ont reconnu qu'ils n'avaient pas recherché ces informations, d'autres n'avaient qu'une connaissance très superficielle de ces activités et n'étaient pas en mesure de présenter les missions exercées au quotidien par leurs collègues dans certains de ces domaines et pas capables de répondre à des questions d'ordre général.

Sur un plan plus général, plusieurs candidats ont une méconnaissance de l'organisation au niveau central et territorial des deux ministères qui coordonnent les domaines d'intervention des IIM et certains candidats ne sont pas en mesure de préciser l'organisation des directions d'administration centrale dont relève leur activité.

A l'issue des épreuves orales, la liste des 11 postes offerts a pu être pourvue.

Même si les candidates femmes inscrites à l'examen professionnel étaient en proportion nettement moins nombreuses que les hommes (33 % contre 77%), elles ont mieux réussi les épreuves écrites comme les épreuves orales pour représenter au final 45 % des candidats admis.

Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions aussi bien du point de vue de l'organisation que des conditions matérielles.

Fait à Paris le 28 octobre 2023

Bruno VERLON
Ingénieur général des mines à la retraite

Président du Jury

Annexe
Statistiques de l'examen professionnel IIM
Session 2023

Session	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
2023	110	95	26	11

Session	Présents/Inscrits	Admissibles/Présents	Admis/Présents	Admis/Admissibles
2023	86,36%	27,37%	11,58%	42,31%

Genre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Hommes	77	64	14	6
Femmes	33	31	12	5
Total	110	95	26	11

Moyenne d'âge	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Hommes	47	47	43,5	46,5
Femmes	41	41	40	40
Global	45	45	42	43,5

Option	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Développement économique	2	1	0	0
Environnement et sécurité industriels	44	41	17	8
Véhicules	25	20	2	1
Métrologie	15	14	1	0
Nucléaire et radioprotection	1	0	0	0
Sol / sous-sol	8	7	4	2
Equipements sous pression	12	8	1	0
Energie	3	3	1	0
Total	110	94*	26	11

*1 absence option ESI